

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Le conseil de la Municipalité de Chertsey siège en séance ordinaire, ce mardi 19 mai 2020, par voie de vidéoconférence.

Sont présents par voie de vidéoconférence :

- M. François Quenneville, maire
- M. Sylvain De Beaumont, conseiller
- M. Gilles Côté, conseiller
- M. Michel Robidoux, conseiller
- M^{me} Diana Shannon, conseillère
- M^{me} Michelle Joly, conseillère
- M. Sylvain Lévesque, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville.

Assistent également à la séance, par voie de vidéoconférence :

- M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière
- M^{me} Monique Picard, directrice générale adjointe par intérim et Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Tenue de la séance à huis clos
4. Période de questions portant sur l'ordre du jour
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
7. Amendement à la résolution 2019-371 - Heure de la tenue de la séance
8. Demande de reconnaissance - Renouvellement du statut de zone touristique (Chertsey)
9. Nomination d'officiers pour le Service des incendies et de la Sécurité publique
10. Ministère des Transports du Québec (MTQ) - Permis de voirie - Entretien et raccordement routier - Engagement municipal
11. Autorisation d'assistance - Formation à distance - M^{me} Diana Shannon, conseillère - Réglementation sur les chiens dangereux
12. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs no 9 et 10 - Cima - Appel d'offres 2019-001 - Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020)
13. Correction d'une libération de retenue suite à l'ajustement du bitume - Excavation Normand Majeau inc. - Appel d'offres 2019-011 - Réfections diverses rues
14. Octroi de contrat - Parallèle 54 Expert-Conseil inc. - Services professionnels - Plans, devis, estimation des coûts et surveillance des travaux - Travaux de réhabilitation du barrage du lac Ginette (X0004298) - Appel d'offres 2020-016
15. Octroi de contrat - Camions Hélie (2003) inc. - Fourniture d'un véhicule de type « Poste de commandement » et ses équipements, année 2020 ou plus récent, Service incendie et sécurité publique - Appel d'offres 2020-009
16. Octroi de contrat - Groupe ABS inc. - Contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre - Appel d'offres 2020-005
17. Octroi de contrat - Solmatech inc. - Contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre - Appel d'offres 2020-006
18. Octroi de contrat - Emco Albert Viau - Achat de ponceaux 2020
19. Amendement à la résolution 2020-127 - Octroi de contrat CIMA⁺ - Appel d'offres 2020-003
20. Mandat M^e Rino Soucy, avocat - Préparation d'avis d'expropriation - Rue des Glaieuls

ORDRE DU JOUR (suite)

21. Règlement 584-2020 relatif au Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels et des enseignes et bâtiments commerciaux
22. Avis de motion - Règlement sur la mise à niveau des chemins privés existants
23. Premier projet de Règlement sur la mise à niveau des chemins privés existants
24. Dépôt de projet - Politique de municipalisation des nouveaux chemins privés conformes et des chemins privés conformes existants et abrogation de la politique antérieure
25. Adoption des comptes fournisseurs
26. Dépôt de l'état des activités financières
27. Dépôt de documents
28. Le maire vous informe
29. Période de questions
30. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 9 h 10 par le maire, M. François Quenneville.

2. Moment de silence

Il n'y a pas de moment de silence.

3. Tenue de la séance à huis clos

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois ;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être filmée et publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

POUR CES MOTIFS,

2020-169

il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance et les séances subséquentes, jusqu'à nouvel ordre, soient tenues à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de vidéoconférence.

4. Période de questions portant sur l'ordre du jour

5. Adoption de l'ordre du jour

2020-170

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

6. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2020-171

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 avril 2020 et de l'ouverture de soumissions du 8 mai 2020, tels que rédigés.

7. Amendement à la résolution 2019-371 - Heure de la tenue de la séance

ATTENDU QUE les séances ordinaires du conseil des 16 mars et du 20 avril 2020 se sont tenues à huis clos et par vidéoconférence, en raison de l'état d'urgence sanitaire et des mesures de distanciation sociale qui ont été mises en place à cet effet.

ATTENDU QUE la séance ordinaire du conseil du 19 mai 2020 est tenue à huis clos et en vidéoconférence, en raison de l'état d'urgence sanitaire et des mesures de distanciation sociale qui ont été mises en place à cet effet.

POUR CES MOTIFS,

2020-172

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement que la résolution 2019-371 soit amendée à l'effet que la séance ordinaire du conseil du 19 mai 2020 soit tenue à 9 h au lieu de 19 h, et ce, tant et aussi longtemps que les séances seront tenues à huis clos.

8. Demande de reconnaissance - Renouvellement du statut de zone touristique (Chertsey)

ATTENDU QUE la Municipalité de Chertsey a reçu une demande du marché d'alimentation Provigo à l'effet d'obtenir le statut de zone touristique et que le conseil est favorable à cette requête, laquelle peut également être bénéfique à d'autres commerces;

ATTENDU QUE Chertsey est une municipalité mono-industrielle et que les emplois y sont peu nombreux, alors que le marché d'alimentation Provigo compte environ 70 employés, ce qui en fait l'un des principaux employeurs sur notre territoire;

ATTENDU QUE l'axe de la route 125 connaît un achalandage croissant en période estivale et que l'apport économique qui en découle est appréciable pour notre municipalité;

ATTENDU QUE le marché d'alimentation Provigo de Chertsey est à plus de 20 kilomètres de commerces similaires, les plus près étant à Rawdon, et que le fait de nous conférer le statut de zone touristique ne nuirait en rien aux autres établissements;

8. Demande de reconnaissance - Renouvellement du statut de zone touristique (Chertsey) (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité de Chertsey compte plusieurs résidences secondaires et durant la saison estivale, sa population est estimée à au-delà de 15 000 personnes, sans oublier le sanctuaire Marie-Reine-des-Coeurs qui accueille plus de 25 000 pèlerins annuellement;

ATTENDU QUE plusieurs camps de vacances sont situés sur notre territoire, notamment le Camp Boute-en-Train, Camp familial Saint-Urbain, Camp Mariste, etc.;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chertsey compte plusieurs résidences de tourisme et des chalets en location;

ATTENDU QU' afin d'offrir un bon service à la clientèle, il est nécessaire d'avoir les effectifs en place;

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec d'accorder, à la Municipalité de Chertsey, un statut de zone touristique, et ce, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-173

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil demande au ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec de renouveler son statut de zone touristique, et ce, d'une façon permanente.

9. Nomination d'officiers pour le Service des incendies et de la Sécurité publique

2020-174

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la Municipalité procède à la nomination de M. Rémi Quenneville à titre de lieutenant, M. Jean-François Boileau à titre d'officier santé et sécurité au travail, de MM. Tommy Rivest et Simon Perreault à titre de lieutenants intérimaires, au sein du Service des incendies et de la sécurité publique. La date d'entrée en fonction de chacun est effective au 19 mai 2020, selon les termes et conditions stipulés à la lettre d'entente no.1 annexée à l'entente de travail en vigueur, entre l'Association des pompiers à temps partiel et la Municipalité de Chertsey.

Les parties conviennent d'une période de probation de 1 an, soit jusqu'au 18 mai 2021, au terme de laquelle le conseil procédera à l'évaluation des résultats. Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer la lettre d'entente no.1, pour et au nom de la Municipalité.

10. Ministère des Transports du Québec (MTQ) - Permis de voirie - Entretien et raccordement routier - Engagement municipal

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du MTQ pour intervenir sur les routes entretenues par celui-ci;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

10. Ministère des Transports du Québec (MTQ) - Permis de voirie - Entretien et raccordement routier - Engagement municipal (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le MTQ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

POUR CES MOTIFS,

2020-175

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la Municipalité de Chertsey demande au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permis de voirie, au cours de l'année 2020 et qu'elle autorise M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière ou M. Michel Raymond, ingénieur, directeur du Service des travaux publics, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

11. Autorisation d'assistance - Formation à distance - M^{me} Diana Shannon, conseillère - Réglementation sur les chiens dangereux

2020-176

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que le conseil autorise M^{me} Diana Shannon, conseillère, à suivre une formation en ligne, offerte par la Fédération québécoise des municipalités, ayant pour titre « Impacts municipaux du nouveau règlement provincial sur les chiens dangereux » et qu'un montant de 90 \$ (plus taxes si applicables) soit déboursé à cet effet.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

12. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs no 9 et 10 - Cima - Appel d'offres 2019-001 - Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020)

2020-177

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil autorise le paiement, à la firme CIMA+, d'un montant de 18 437,43 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020), dans le cadre de l'appel d'offres 2019-001.

13. Correction d'une libération de retenue suite à l'ajustement du bitume - Excavation Normand Majeau inc. - Appel d'offres 2019-011 - Réfections diverses rues

2020-178

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil autorise le paiement de la correction de libération de retenue, suite à l'ajustement du bitume, à la firme Excavation Normand Majeau inc., d'un montant de 4 947,39 \$ (incluant les taxes et la retenue contractuelle de garantie de 5 %), dans le cadre de l'appel d'offres 2019-011 - Réfection de diverses rues 2019.

14. Octroi de contrat - Parallèle 54 Expert-Conseil inc. - Services professionnels - Plans, devis, estimation des coûts et surveillance des travaux - Travaux de réhabilitation du barrage du lac Ginette (X0004298) - Appel d'offres 2020-016

2020-179

À la suite de l'ouverture de soumissions du 8 mai 2020, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2020-016, il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'octroyer à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux - Travaux de réhabilitation du barrage du lac Ginette (X0004298), au montant de 24 765,62 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette dépense est soumise aux dispositions du règlement de taxation 582-2020 et fera l'objet d'un règlement d'emprunt. Il est précisé que cet octroi de contrat, quant à la surveillance des travaux, est conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt.

15. Octroi de contrat - Camions Hélie (2003) inc. - Fourniture d'un véhicule de type « Poste de commandement » et ses équipements, année 2020 ou plus récent, Service incendie et sécurité publique - Appel d'offres 2020-009

2020-180

À la suite de l'ouverture de soumissions du 14 avril 2020, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-009, il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder à l'achat d'un camion de type « poste de commandement » et ses équipements, année 2020 ou plus récent, du fournisseur Camions Hélie (2003) inc., seul soumissionnaire, au montant de 275 338,68 \$ (taxes incluses) pour le Service incendie et sécurité publique.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette dépense est autorisée en vertu du règlement d'emprunt 581-2020.

16. Octroi de contrat - Groupe ABS inc. - Contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre - Appel d'offres 2020-005

2020-181

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement d'octroyer à la firme Groupe ABS inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-005 (réfection ch. Marie-Reine-des-Cœurs, av. du Castor et rue du Soleil), au montant de 35 412,30 \$ (taxes incluses), selon les termes et conditions contenus à l'offre de services en date du 5 mars 2020.

Cette dépense est autorisée en vertu du règlement d'emprunt 577-2020. Une partie de cette somme provient d'une aide financière (subvention) du PAVL (programme d'aide à la voirie locale), volet Redressement des infrastructures routières locales, encaissable sur dix (10) ans et financée sur la même période par le règlement d'emprunt 577-2020.

17. Octroi de contrat - Solmatech inc. - Contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre - Appel d'offres 2020-006

2020-182

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'octroyer à la firme Solmatech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-006 (réfection ch. du Lac-Brûlé), au montant de 35 464,04 \$ (taxes incluses), selon les termes et conditions contenus à l'offre de services en date du 4 mars 2020

Cette dépense est autorisée en vertu du règlement d'emprunt 578-2020. Une partie de cette somme provient d'une aide financière (subvention) du PAVL (programme d'aide à la voirie locale), volet Accélération des investissements sur le réseau routier local, encaissable sur dix (10) ans et financée sur la même période par le règlement d'emprunt 578-2020.

18. Octroi de contrat - Emco Albert Viau - Achat de ponceaux 2020

2020-183

Il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder à l'achat de ponceaux du fournisseur Emco Albert Viau et de défrayer, à cette fin, un montant de 18 397,72 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions contenus à l'offre de services en date du 23 avril 2020

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

19. Amendement à la résolution 2020-127 - Octroi de contrat CIMA⁺ - Appel d'offres 2020-003

2020-184

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la résolution numéro 2020-127, adoptée à la séance ordinaire du conseil du 16 mars 2020, soit amendée à l'effet qu'il y soit précisé que l'octroi de contrat, quant à la surveillance des travaux, est conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt, tel que stipulé au devis.

20. Mandat M^e Rino Soucy, avocat - Préparation d'avis d'expropriation - Rue des Glaïeuls

2020-185

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement de confier à M^e Rino Soucy, de la firme DHC Avocats, un mandat pour la préparation d'un avis d'expropriation pour quatre bandes de terrain sur la rue des Glaïeuls, au coût de 1 500 \$ (plus taxes et frais de huissier et frais de publication au bureau de la publicité des droits), tel que décrit à l'offre de services en date du 7 mai 2020. Ces expropriations sont nécessaires dans le cadre de l'exécution des travaux au barrage du lac Orignal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Linda Paquette, est autorisée à mandater un arpenteur-géomètre, afin d'obtenir les documents nécessaires à la préparation des avis d'expropriation.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

21. Règlement 584-2020

Règlement sur le Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels et des enseignes et bâtiments commerciaux

ATTENDU QUE dans le cadre de la revitalisation du patrimoine commercial et résidentiel du noyau villageois de Chertsey, la Municipalité désire offrir un programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels et des enseignes et bâtiments commerciaux;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 85.2 de la LAU, il est possible de mettre en place un programme d'aide financière pour la rénovation des façades;

ATTENDU QUE la PHASE 1 du programme s'adresse aux propriétaires situés sur le tronçon du chemin de l'Église à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, la route 125 à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, ainsi que la rue Principale, du Provigo jusqu'au chemin de l'Église et la PHASE 2 s'adressera à tous les propriétaires du périmètre urbain;

ATTENDU QUE la PHASE 1 du programme débutera à la date de la mise en vigueur du règlement et se terminera le 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE le volet I comprend l'aide à la rénovation des façades résidentielles et commerciales, tandis que le volet II comprend l'aide à l'implantation ou la rénovation des enseignes commerciales;

ATTENDU les recommandations favorables du comité de développement économique de Chertsey;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil du 16 mars 2020;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 16 mars 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-186

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que le conseil adopte, tel que modifié, le règlement 584-2020 intitulé « Règlement sur le Programme d'aide financière et de soutien technique à la rénovation des bâtiments résidentiels et des enseignes et bâtiments commerciaux ». Copie du règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

22. Avis de motion - Règlement sur la mise à niveau des chemins privés existants

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement sur la mise à niveau des chemins privés existants.

23. Premier projet de Règlement sur la mise à niveau des chemins privés existants

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal sont d'avis qu'il est nécessaire d'adopter un règlement sur la mise à niveau des chemins privés existants;

ATTENDU l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020;

ATTENDU QUE le conseil suspend la tenue de l'assemblée publique de consultation jusqu'à ce que les processus d'adoption réglementaires normaux soient rétablis;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil du 19 mai 2020.

POUR CES MOTIFS,

2020-187

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu *majoritairement* de procéder au dépôt, tel que présenté, du premier projet de règlement sur la mise à niveau des chemins privés existants. Copie du Projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

M. Sylvain Lévesque vote contre cette proposition.

24. Dépôt de projet - Politique de municipalisation des nouveaux chemins privés conformes et des chemins privés conformes existants et abrogation de la politique antérieure

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal sont d'avis qu'il est nécessaire d'adopter une Politique de municipalisation des nouveaux chemins privés conformes et des chemins privés conformes existants;

ATTENDU QU' il est nécessaire et dans l'intérêt public des Chertsoises et Chertsois de revoir, préciser et encadrer les normes et modalités de cession des nouveaux chemins privés conformes et des chemins privés conformes existant à la Municipalité, afin de s'assurer, lors de l'acceptation par la Municipalité, qu'ils soient sécuritaires, durables et garantis, tel qu'énoncé à la présente;

ATTENDU QUE ladite Politique vient remplacer la Politique de municipalisation des chemins privés conformes adoptée le 21 mai 2019 par la résolution numéro 2019-198;

ATTENDU QUE la présente Politique fait l'objet d'un dépôt séance tenante et fera l'objet d'une présentation publique dès que les rassemblements seront permis à nouveau.

POUR CES MOTIFS,

2020-188

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu *majoritairement* de procéder au dépôt de la Politique de municipalisation des nouveaux chemins privés conformes et des chemins privés conformes existants.

M. Sylvain Lévesque vote contre cette proposition.

25. Adoption des comptes fournisseurs

2020-189

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois d'avril 2020 au montant de 573 976,48 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 30 avril 2020, au montant de 1 292 818,24 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

26. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020.

27. Dépôt de documents

Le maire, M. François Quenneville, dépose au conseil une pétition reçue le 5 mai 2020 ainsi qu'un document administratif.

28. Le maire vous informe

Le maire informe que la séance est filmée sur Zoom et qu'un lien sera disponible sous peu, afin que les citoyens puissent la visionner.

29. Période de questions

On ne compte aucune personne dans l'assistance, puisque la séance se tient à huis clos en raison des mesures mises en place pour contrer la propagation du coronavirus (COVID-19). Cependant, les citoyens ont été invités, par avis public, à poser leurs questions sur la présente séance par courriel. Cet avis public a été affiché aux deux endroits désignés par le conseil et publié sur le site Internet de la Municipalité, ainsi que sur la page Facebook et l'écran numérique. Le maire répond aux questions qui ont été reçues par courriel.

30. Levée de la séance

2020-190

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la séance soit levée à 9 h 45.

Directrice générale adjointe par intérim
et Service du greffe

Maire